

PRIMES AU DIRECTOIRE DE LA CNCE

Tentative d'intimidation sur les représentants des salariés

Le Conseil de surveillance de la CNCE, sur requête de son Président, a voté dans sa séance du 12 février une délibération de réprobation à l'encontre des représentants des salariés, suite à la communication faite sur l'attribution de primes aux membres du Directoire. Le Président a aussi déclaré se réserver des possibilités de suite par tous moyens...

L'accusation porte sur le non respect d'une information donnée comme confidentielle et sur la véracité de celles communiquées par les représentants des salariés. Nous réfutons en bloc ces arguments et faisons fi l'admonestation dont nous sommes l'objet.

LA CONFIDENTIALITE N'EST PAS UNE PREROGATIVE PRESIDENTIELLE. ELLE DOIT ETRE AVEREE !

La confidentialité ne souffre de notre part d'aucune contestation dès lors que les intérêts de l'entreprise ou du Groupe sont en jeu, lors d'opérations stratégiques par exemple. Or, elle est régulièrement évoquée tant dans les COS qu'au Conseil de Surveillance à propos des rémunérations des dirigeants. Où est l'enjeu stratégique ? Sachant que par ailleurs ces informations font l'objet d'une publication dans le rapport annuel du Groupe.

A propos de confidentialité, il est déplorable de noter que la presse du matin faisait état, avec force détails (y compris le nom de code de l'opération) du dossier Nexity, traité ce lundi au Conseil de Surveillance. On aimerait que les dirigeants, si prompts à s'offusquer de ce qui touche à leur rémunération, balaient devant leur porte et cherchent les auteurs de telles fuites.

LES PRIMES VERSEES AU DIRECTOIRE ONT BIEN UN RAPPORT AVEC L'OPERATION NATIXIS

Nos « censeurs » contestent notre présentation relative à l'objet des primes versées. La délibération exposée oralement au Conseil de Surveillance du 30 janvier traitait bien de l'existence de primes pour des montants allant de 80 000 à 150 000 €. Quant à son objet, un communiqué émis par la CNCE le 9 février fait état de la rémunération d'une contribution exceptionnelle des mandataires sociaux, « en particulier à l'occasion de la création de Natixis ». Chacun appréciera la nuance et cherchera les erreurs et les altérations.

VOLONTE DELIBEREE D'OCCULTER LE FOND ?

Ces gesticulations et la désignation de représentants des salariés, taxés d'« irresponsables », ont surtout pour but de détourner l'attention du fond du problème, à savoir la politique salariale du Groupe. Cet évènement illustre avec ostentation et brutalité la politique d'individualisation qui est développée au détriment des revalorisations collectives et des bas salaires. En voulant taire leurs fabuleux émoluments, nos dirigeants n'assumeraient-ils pas leur politique ?

Au lieu de jeter, à tort, l'anathème sur quelques uns et de s'effaroucher, ne serait-il pas sain, dans l'intérêt collectif, de reprendre le chemin de la négociation salariale et d'entendre quelque peu les doléances des salariés ? Demandes que l'actualité récente interdit à quiconque de qualifier d'exorbitantes.

Les membres du Directoire se partagent une prime de 540.000 € en reconnaissance "du surcroît de travail occasionné par le dossier Natixis"! Et les salariés?



540 000 € à se partager à cinq ! Le SYNDICAT-UNIFIE/UNSA a révélé cette provocation faite aux salariés. Les médias, presse écrite, radios, télévisions ont relayé cette dérive. L'organisation patronale ETHIC parle d'indécence.

Et vous, qu'en pensez vous ?

Donnez votre avis, réagissez sur notre **Blog** :

<http://www.syndicat-unifie.net/blog>

Le Secrétariat national du SYNDICAT-UNIFIE/UNSA :

Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber & Michel Ricard